



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Délibération n°2023-11: Approbation du compte de gestion communal de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 25 mars 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 15	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Marie GALANO		
Représentés :	Hélène LEVERNIEUX donne pouvoir à Bernard GLEIZE, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Bénédicte ALLENET		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice budgétaire 2022,

Vu les commissions finances du jeudi 2 février 2023 et du mardi 14 mars 2023,

Après s'être fait présenter le compte de gestion pour l'exercice 2022,

Sur présentation du rapport de M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article 1 : adopte le compte de gestion de l'exercice 2022 qui concorde avec le compte administratif correspondant,

Article 2 : précise que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Article 3 : et donne quitus à Madame la Trésorière de Palaiseau pour sa bonne gestion.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-210106358-20230330-2023-12-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023